

unis. Vous connaissez également l'intervention de la compagnie des Pêcheurs unis . . .

L'honorable Léopold Langlois: C'est la Coopérative des Pêcheurs unis.

Le sénateur Asselin: Je remercie le sénateur Langlois, qui est de cette région depuis fort longtemps et qui connaît certainement mieux que moi les coopératives du bas du fleuve.

De toute façon, nous savons que le fédéral a investi, malgré l'opposition du Québec, un certain montant d'argent pour tâcher de racheter les avoirs de cette Coopérative des Pêcheurs unis, qui était presque en faillite, et qu'il y avait comme actionnaires de cette coopérative, la Fédération des Caisses Desjardins, la Banque Nationale et la province de Québec qui avait investi 5 millions de dollars. On ne s'est pas entendu sur la façon dont on devrait répartir les actifs découlant de cette faillite de la Coopérative des Pêcheurs unis. On prétend que le ministre De Bané a trouvé une formule, de concert avec la Banque Nationale et la Fédération des Caisses Desjardins ainsi que l'investissement de 1.2 millions de dollars des pêcheurs eux-mêmes. On nous dit que M. De Bané aurait trouvé une solution à l'effet que le fédéral rachèterait ces actifs et les convertirait en actions. Le gouvernement fédéral remettrait des actions aux pêcheurs eux-mêmes, en retour des montants investis par eux dans cette coopérative.

Tout cela n'est pas clair, mais soulève de gros problèmes et des points d'interrogation. L'opposition était bien représentée au comité qui a étudié le projet de loi C-170. Le sénateur Phillips, le sénateur Muir, le sénateur Doody et le sénateur Marshall représentaient notre parti. Le premier ministre tarde à nommer d'autres sénateurs québécois pour nous venir en aide. Nous ne sommes pas assez nombreux. Il n'y a que deux ou trois sénateurs québécois qui doivent accomplir tout le travail dans tous les comités. Il n'en reste pas moins qu'un sénateur libéral du Québec, le sénateur Wood, a justement posé cette question au ministre. Elle lui a demandé de quelle façon, en vertu de ce projet de loi, il allait régler les problèmes qui existent au Québec concernant les pêcheries. Le compte rendu officiel de ce comité n'est pas encore publié, mais ce matin, j'ai pu me procurer une copie non-révisée. J'ai lu très rapidement la réponse que le ministre De Bané a donnée au sénateur Wood. Elle est évasive, confuse. Elle consacre le statu quo existant présentement. Nous n'entrevoions point la possibilité d'ici plusieurs mois, sinon plusieurs années, d'une entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec concernant l'industrie de la pêche dans cette province. Ceci est tellement vrai que le sénateur Wood, après cette longue explication évasive et confuse du ministre, disait ceci:

[Traduction]

Vous n'avez pas vraiment répondu à ma question.

[Français]

Elle avait raison, car le ministre n'a pas semblé vouloir toucher au cœur du problème et dire au comité que cette loi réglerait les problèmes existants au Québec relativement aux pêches. Ce problème est d'autant plus grave qu'à l'heure actuelle le Québec tente de réaffirmer son autorité sur les pêches dans le territoire de la province. Le Québec entend adopter une loi devant la législature provinciale qui obligerait les pêcheurs du Québec, s'ils veulent obtenir le droit de pêche

dans les eaux du Québec, à se munir d'un permis de pêche provincial. Par cette législation déposée devant l'Assemblée nationale, le Québec est en train de remettre en question, sur le plan constitutionnel, les juridictions du gouvernement fédéral et des provinces en ce qui concerne les droits de pêche. Si cette loi est adoptée, le gouvernement du Québec y dénoncera l'attitude et les empiètements du gouvernement fédéral dans le domaine des pêcheries au Québec. Les membres de l'opposition officielle au Québec se sont également unis aux membres du gouvernement pour dire que le gouvernement fédéral est en train de commettre un empiètement sérieux dans le domaine des pêcheries au Québec. Je ne peux pas juger, je n'ai pas étudié assez attentivement ce projet de loi et je ne suis pas ici pour en discuter au point de vue constitutionnel. Peut-être que l'on pourra le faire plus tard, mais j'ai de sérieuses réserves, en tant que Québécois, en vous disant que le bill C-170 ne règlera en rien les problèmes qui existent présentement entre le gouvernement fédéral et la province de Québec en ce qui concerne les pêcheries.

On pourra peut-être me dire: Vous auriez dû faire ce discours-là en deuxième lecture, rencontrer le ministre et lui poser des questions. Ce problème existe depuis des mois et des mois. Tant le ministre fédéral des Pêches et des Océans que le ministre provincial Garon se lancent des ultimatums et tout cela sur le dos des pêcheurs. Le gouvernement du Québec se plaint à cause de l'intervention du gouvernement fédéral dans cette Coopérative des Pêcheurs unis. Le gouvernement provincial va perdre 5 millions de dollars, à l'instar de la Banque Provinciale et de la Fédération des Caisses Desjardins, alors que le fédéral leur dit: Nous allons compenser en vous donnant des actions pour les montants que vous avez investis. Apparemment, cette garantie n'exite pas en ce qui regarde le gouvernement du Québec.

Voilà un aspect important du problème des pêcheries au Québec. Cet aspect n'est pas couvert et le bill que nous avons devant nous ne résoud en rien le problème que je viens de soulever. Or, le ministre des Pêches et des Océans prétend que l'ensemble des pêcheurs au Québec sont de son avis. Il voudrait recevoir plus de subventions du gouvernement fédéral mais nous avons également un autre son de cloche de la part des pêcheurs indépendants. Tel que l'a souligné le sénateur Thériault hier soir dans son discours, les pêcheurs indépendants ont une peur bleue de la compétition de ces compagnies monstres que le gouvernement fédéral veut bâtir en leur donnant des octrois alléchants.

Je pense que le ministre des Pêches et des Océans n'a pas répondu à ces questions en comité, si je me fie à la lecture du compte rendu que j'ai devant moi. Quoi qu'il en soit, voilà une crainte bien justifiée.

C'est pour cela, honorables sénateurs, que je ne voulais pas, avant que nous adoptions la troisième lecture de ce projet de loi, laisser passer l'occasion sans vous donner l'opinion qui existe au Québec en ce qui concerne les pêches. Ça va mal dans les pêcheries au Québec. Je suis convaincu que le bill que nous avons devant nous ne réussira pas à régler nos problèmes. Tant mieux si cela peut aider mes amis les sénateurs de Terre-Neuve et les sénateurs des provinces atlantiques. C'est pour cela que ce n'est pas moi qui va mettre obstacle à l'adoption du bill. Ma conscience me dictait le devoir ce matin de vous dire que ce bill ne règlera pas nos problèmes.